

“On ne retire pas de moyens à l'enseignement différencié”

■ La ministre Joëlle Milquet s'explique sur la réaffectation de la dotation complémentaire.

L'annonce, il y a quinze jours, que les établissements d'enseignement différencié (anciennement appelés “à discrimination positive”) se verraient privés de leur dotation complémentaire de 13,9 millions d'euros par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a fait l'effet d'une bombe. Tous les partis francophones (à l'exception du CDH), le syndicat socialiste CGSP, le Mouvement ouvrier chrétien mais aussi les fédérations des Pouvoirs organisateurs, des bourgmestres et des directeurs d'écoles directement concernés (lire aussi pages 46-47) ont fait publiquement savoir tout le mal qu'ils pensaient de cette mesure.

Des critiques cinglantes ont fusé

Ces subsides alloués aux établissements situés dans des quartiers défavorisés servent, à discrétion, à financer des activités intra ou extrascolaires liées à la lutte contre l'échec ou le décrochage scolaire. Joëlle Milquet, la ministre de l'Enseignement de la FWB (CDH) veut affecter cette enveloppe à la création de 350 équivalents temps pleins, des postes qui permettraient de renforcer la remédiation dans les écoles. Mais les opposants, parlant d'une mesure “antisociale”, “scandaleuse” ou “injuste”, n'étaient pas convaincus par les explications de Joëlle Milquet. Face à ce qu'elle qualifie de “désinformation”, la ministre souhaite aujourd'hui préciser plusieurs éléments.

“Je rappelle tout d'abord que cette mesure a été décidée en juillet par les formateurs du gouvernement. J'en ai hérité; je ne l'ai pas négociée”, dit-elle. “Il ne s'agit absolument pas de retirer des moyens à l'enseignement différencié qui reste la priorité du gouvernement et qui bénéficie de 115 millions de dotations complémentaires de plus depuis l'accord de la Saint-Boniface (conclu en 2001, NdLR). Ce ne sont pas des économies

mais bien un recyclage des moyens afin de lutter contre l'échec scolaire. Il a été décidé que cette enveloppe de 13,9 millions devrait servir à engager 350 équivalents temps pleins affectés, dans l'enseignement différencié, à la remédiation et à l'encadrement”, indique Joëlle Milquet.

La ministre explique que ce personnel supplémentaire pourra se ventiler en deux catégories. “Ces enseignants, logopèdes ou assistants sociaux, viendront directement renforcer l'accompagnement des élèves, afin de les aider à réussir. D'autres accompagneront les enseignants de ces établissements en leur dispensant des formations complémentaires centrées autour de la lutte contre l'échec.”

Laisser le choix aux écoles

Joëlle Milquet mentionne qu'elle a fait reporter l'application de cette mesure, prévue au départ dès janvier, à la rentrée de septembre 2015. Et elle se dit “ouverte à des aménagements”. “Je vais proposer plusieurs pistes au gouvernement, comme celle de laisser aux écoles la possibilité de continuer à dépenser une partie de la dotation comme bon leur semble, à condition qu'une autre soit affectée à l'emploi lié à la lutte contre l'échec scolaire.”

I.L.

Joëlle Milquet mentionne qu'elle a fait reporter l'entrée en vigueur de cette mesure à la rentrée de septembre.